APPEL A INITIATIVES 2023

Depuis 2020, le programme de La Cité éducative Mulhouse Coteaux a soutenu plus d'une centaine de projets s'inscrivant dans trois objectifs principaux :
- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

Pour 2023, la Cité Educative souhaite poursuivre ces objectifs en soutenant plus particulièrement les actions relevant de :
- la parentalité
- Le développement du numérique à travers trois champs d'intervention :
- l'acculturation au numérique et l'habileté numérique pour tous ;
- l'accompagnement vers l'autonomie numérique ;
- l'insertion professionnelle des jeunes de 16 – 25 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation, par la sensibilisation aux nouveaux métiers du numérique .

- la santé et le sport-santé

CRITERES D'ELIGIBILITE

L'appel à initiatives s'adresse aux associations, établissements d'enseignement ou de formation, bailleurs sociaux, collectivités territoriales et entreprises d'insertion.
L'action doit se dérouler entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 à l'exception des projets qui se déroulent en lien direct avec les établissements scolaires, qui eux pourront se dérouler sur l'année scolaire 2023/2024.

Le projet devra :
- Répondre aux priorités thématiques de la Cité Educative ;
- S'inscrire dans une dynamique d'alliance éducative, c'est-à-dire multi-partenariale ;
- Viser le public de 0 à 25 ans des Coteaux ou ayant été scolarisés aux collèges Bel Air et Jean Macé, tout en prenant en compte la dimension parentale ;
- Se dérouler durant le temps scolaire, périscolaire et/ou extra-scolaire.

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- La description de l'action doit être claire, simple et concise. Les objectifs de l'action doivent être cohérents avec le projet présenté et évaluables. Il est recommandé de limiter le nombre d'indicateurs à trois ou quatre. Ils devront être définis au regard des objectifs, et présentés et commentés dans le bilan.

- Le porteur devra faire apparaître dans le budget prévisionnel de l'action les co-financements éventuels ainsi qu'une part d'autofinancement en valorisant les moyens humains et matériels mobilisés par la structure. En tout état de cause, la subvention sollicitée au titre de la Cité Educative ne peut représenter la totalité du budget de l'action.

- Le porteur devra obligatoirement saisir sur Dauphin le bilan de l'action ou des actions financée(s) en 2022 même s'il ne s'agit pas d'une reconduction d'action. En cas d'absence de bilan, la demande de subvention ne sera pas examinée et sera mise en report.

- Pour toute demande en reconduction, il faudra faire apparaître dans le budget prévisionnel, les reliquats éventuels du budget 2022.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS PRATIQUES POUR LE DEPOT DU DOSSIER

La saisie et la transmission des dossiers de demande de subvention doivent s'effectuer au plus tard pour **le lundi 27 mars 2023 via la plateforme DAUPHIN** :
https://usager-dauphin.cget.gouv.fr

ATTENTION : Afin de solliciter une subvention au titre de la Cité Educative, au niveau du budget prévisionnel, dans la rubrique « ETAT » veuillez taper le numéro « 68 » dans la zone de recherche puis sélectionner « 68-ETAT-POLITIQUE-VILLE ».

Pièces annexes :
Veuillez joindre les tableaux des intervenants salariés et des prestataires extérieurs (annexes 1 et 2) dûment renseignés dans la rubrique « autre pièce ».

Contacts pour toute question complémentaire ou mise en ligne de la demande :

> Aide à la mise en ligne sur DAUPHIN
Muriel FISCHER
muriel.fischer@haut-rhin.gouv.fr / Tel : 03 89 33 45 54

> Coordination de la mise en œuvre des projets
Fatma Chaari, Déléguée du Préfet à la sous-préfecture de Mulhouse
Fatma.chaari@haut-rhin.gouv.fr / Tel : 03 89 34 47 89

Jean-Marc LE BRET, Chef du pôle politique de la ville à la sous-préfecture de Mulhouse
jean-marc.lebret@haut-rhin.gouv.fr / Tel : 03 89 33 45 35

Nadjette HANAFI, cheffe de projets politique de la ville, Ville de Mulhouse
Nadjette.hanafi@mulhouse-alsace.fr / Tel : 03 89 32 69 70